

**REPUBLIQUE FRANCAISE / REPUBBLICA FRANCESE**

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE**

**Direction Générale des Services**

**Direction des Interventions Départementales**

**Service de l'Habitat et du Cadre de Vie**

**DIPARTIMENTU DI U CISMONTE**

**Direzzione Generale di I Servizi**

**Direzzione di l'Intervenziuni Dipartimentali**

**Serviziu Abitaculu è di u Locu di Vita**

BASTIA, LE 29 DEC. 2014

Affaire suivie par :  
Eric CORNEBISE  
☎ : 04.95.55.69.42  
✉ : ecornebise@cg2b.fr

Référence à rappeler: N° 408 /2014

**Monsieur Le Maire,**

Dans le cadre de sa politique d'action en faveur du monde rural, le Département a procédé à l'organisation du concours des « villes et villages fleuris », lequel s'inscrit pleinement dans la démarche de développement durable mise en œuvre par l'Assemblée Départementale.

J'ai souhaité en effet reconnaître le fleurissement comme un aspect marquant de l'accueil et du séjour mais aussi comme une valeur ajoutée apportée aux habitants et aux visiteurs des villes et villages de la Haute-Corse.

Au cours de la réunion qui s'est tenue le mercredi 26 novembre 2014 à l'Hôtel du Département, le jury a établi et validé le palmarès 2014, à l'issue des visites des différentes communes candidates.

Votre commune ayant participé au concours départemental 2014 des « villes et villages fleuris », j'ai le plaisir de vous faire connaître, qu'après délibération, ce même jury vous a décerné :

**Le premier prix dans la 3ème catégorie  
(population comprise entre 201 et 1 500 habitants)**

Votre diplôme ainsi que votre bon d'achat vous seront remis à l'occasion d'une cérémonie dans les salons d'honneur de l'hôtel du Département. La date de cette cérémonie vous sera communiquée dans un prochain courrier.

Je vous adresse mes félicitations et vous prie de croire, Monsieur Le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

**LE PRESIDENT,  
U PRESIDENTE,**

**Monsieur Le Maire  
Mairie  
Quart. U Peru**

**20239 MURATO**

Pour le Président et par délégation  
La Directrice Générale des Services

Marie-Hélène DJIVAS



*Tout courrier doit être adressé impersonnellement à/ Per scriveci, indirizzà tutte e lettere à*

*M. le Président du Conseil Général,*

Hôtel du Département / Casa di u Dipartimentu  
Rond-Point du Maréchal Leclerc - 20405 BASTIA CEDEX 9

☎ : 04.95.55.55.55 - Fax : 04.95.55.56.99